



**AVIS DE PUBLICATION POUR APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX JEUNES DANS
L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET ÉDUCATIVES
« UN JEUNE, UNE ACTIVITÉ »**

Date d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt : 30 juin 2025

Date limite de réception des propositions de partenariat : 31 juillet 2025

Les dossiers doivent être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante : MDJ@SAINT-ANDRE.RE

**AVIS DE PUBLICATION POUR APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX JEUNES DANS L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES, ÉDUCATIVES ET CITOYENNES
« UN JEUNE, UNE ACTIVITÉ »**

Direction Générale Adjointe Politiques de Proximité

Référence HI : AMI-001-2025-DGAPP-JEUNESSE (à rappeler sur toutes les communications)

Préambule :

La politique communale en faveur de la jeunesse regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours des jeunes vers l'autonomie et s'oriente prioritairement en direction des 13 – 31 ans de Saint-André. Le 18 décembre 2024, la Ville de Saint-André a adopté un Plan Local Jeunesse, qui ambitionne de donner une place d'acteurs aux citoyens de demain. 5 434 jeunes âgés de 18 – 24 ans vivent à Saint-André, selon les données de l'INSEE en 2018. Il résulte de différentes données statistiques de l'INSEE, les jeunes accèdent de façon insuffisante à l'autonomie.

Objet :

Le Plan Local Jeunesse en son axe 2 « Une ambition citoyenne » décrit la volonté de la municipalité à encourager les formes de participation et d'engagement. Renforcer l'accès aux offres sportives, culturelles et éducatives exige une mobilisation collective pour soutenir les jeunes dans leur parcours.

Dans le cadre du déploiement de cette politique jeunesse, la Ville de Saint-André met en place un dispositif de soutien aux jeunes dans l'accès aux activités et aux offres sportives, culturelles, éducatives et citoyennes, nommé « 1 jeune, 1 activité ».

La Ville de Saint-André lance ainsi un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour sélectionner les partenaires/acteurs dédiés aux pratiques culturelles, sportives et éducatives, tels que des associations sportives, artistiques, centre équestre, conservatoire ou encore des cinémas.

Périmètre et objectifs de l'AMI

Au regard des objectifs poursuivis cette AMI concerne la mise en œuvre d'un « PASS JEUNES – 1 JEUNE, 1 ACTIVITÉ ». Ce Pass vise à renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande, en matière d'offres sportives, culturelles et de loisirs. Ces offres ont une finalité éducative et citoyenne, pour permettre aux jeunes saint-andréens d'accéder aux activités sportives, culturelles et de loisirs.

L'objectif est de favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs pour les jeunes en situation de difficultés économiques et sociales, de la Commune de Saint-André. Ce dispositif est accessible à tous, sans conditions de ressources, dans la limite quantitative de 20 jeunes par quartier par année.

Description technique

La Commune de Saint-André souhaite valoriser la vie associative sur son territoire et mettre à disposition de chaque jeune âgé entre 13 et 31 ans inclus, selon l'année de naissance, un Pass Jeunes – 1 jeune, 1 activité. Il s'agit d'une inscription sur liste, sur présentation de justificatifs en lien avec la situation du jeune. Une convention formalisera le partenariat avec la Commune. Une rétrocession financière sous forme d'une subvention spécifique, sera alors attribuée par la Commune au partenaire, dans la limite de 20 jeunes par activité, par structure et par quartier – chaque année.

Bénéficiaires

Bénéficiaires

Associations dédiées au sport, à la culture et aux loisirs

Public cible

20 Jeunes âgés entre 13 et 31 ans, par quartier (220 jeunes au total), pour 1 activité spécifique par année.

Chaque jeune ou parent devra se présenter à la MAISON DES JEUNES, pour prétendre à ce dispositif.

avec une pièce d'identité, une photo et un justificatif de domicile récent. La MAISON DES JEUNES est située en face du Lycée Sarda Garriga, 760 rue de la Communauté, 97440 Saint-André.

Conditions de participation :

La participation est ouverte aux personnes morales : à toute structure publique ou privée qui offre des services culturels, sportives, éducatifs et de loisirs aux jeunes.

Informations supplémentaires :

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, y compris le cahier des charges, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : mdj@saint-andre.re en précisant dans leur message la référence **AMI-001-2025-DGAPP-JEUNESSE** et l'AMI concerné.

Période de soumission :

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert du **30 juin 2025 au 01 septembre 2025** et la date limite de remise des propositions est fixée au **30 juillet 2025 à 16h00** (heure Réunion).

Les dossiers doivent porter la mention : « **AMI-001-2025-DGAPP-JEUNESSE** ».

Constitution d'un dossier de soumission de candidature :

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- Un courrier officiel d'intention à émarger à ce dispositif communal « PASS JEUNES, 1 JEUNE – 1 ACTIVITÉ », adressé au Maire de Saint-André avec la référence **AMI-001-2025-DGAPP-JEUNESSE**.
- Un avis de situation SIRENE.
- Une proposition tarifaire spécifique en complément du « PASS JEUNES, 1 JEUNE – 1 ACTIVITÉ » dédiée aux jeunes.
- Une présentation détaillée de l'association : nom, prénom, raison sociale, adresse complète (téléphone et e-mail), date de création, statut juridique, et domaine d'intervention.
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal.
- Une présentation des activités sportives, culturelles, éducatives, loisirs, proposées aux jeunes saint-andréens.

Sélection et conventionnement :

Une liste restreinte des partenaires sera établie à l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt. Cette sélection s'effectuera dans le cadre d'une commission consultative réunissant des agents de la Direction Générale Adjointe Politiques de proximité, placée sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe – en lien avec le Coordonnateur territorial des actions jeunesse.

Modalités de soumission :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le **01 septembre à 16h00** (heure Réunion) par courriel à mdj@saint-andre.re

L'objet du mail doit impérativement mentionner la référence **AMI-001-2025-DGAPP-JEUNESSE**.